CALENDRIER RELATIF AUX ELECTIONS DE LA JURIDICTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET HOSPITALIER ET DES ENSEIGNANTS DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE ANNEE 2022-2023

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (MESR) est traditionnellement pilote en ce qui concerne la mise en place et le bon déroulement des élections des membres de la juridiction disciplinaire bien que dans les textes rien ne le stipule.

Suite au décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021, le MESR et le ministère de la santé et de la prévention signent désormais deux arrêtés, l'un concernant les membres du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, l'autre concernant la médecine générale.

DATE	OPERATION	TRANSMISSION ET PUBLICATION ET/ OU AFFICHAGE	EN CHARGE
Juillet 2022	Rédaction de/des arrêté(s) de procédures et des annexes diffusés aux établissements (pas de publication JORF ou BO)		MESR (DGRHA2-3)
Août 2022	Transmission au CNG et à la DGOS de/des arrêté(s) et annexes pour validations		MESR (DGRHA2-3)
Mi-septembre 2022	Signature des arrêtés	in the property of the second	MESR (DGRHA2-3) DGOS
Fin septembre 2022	Diffusion des arrêtés de procédures aux établissements		MESR (DGRHA2-3)
Lundi 17 octobre 2022 au plus tard	Constitution des listes électorales (agents présents au 1er septembre 2022)	Affichage par les établissements	Etablissements (UFR et CHU)
Lundi 31 octobre 2022 au plus tard	Réception des réclamations éventuelles sur la constitution des listes	Envoi par mail aux ministères	MESR (DGRHA2-3)
Lundi 31 octobre 2022 au plus tard	Réception des déclarations de candidature	Envoi par courrier et mail aux ministères	MESR (DGRHA2-3) DGOS
Entre le 31 octobre 2022 et le 10 novembre 2022	Etablissement des arrêtés relatifs aux candidatures	Envoi par courrier et mail aux établissements	MESR (DGRHA2-3) CNG
Lundi 14 novembre 2022	Affichage de l'arrêté fixant la liste des candidats	Affichage CHU et UFR	Etablissements CHU et UFR

Lundi 14 novembre 2022	Information sur le lieu de vote	Affichage CHU et UFR	Etablissements CHU et UFR
Mardi 29 novembre 2022	SCRUTIN		n e l
Entre le 30 novembre 2022 et le 6 décembre 2022	Transmission par les établissements des PV du scrutin et des listes électorales émargées	Envoi par courrier aux ministères	Etablissements CHU et UFR
Entre le 7 décembre et la mi-décembre 2022	Information sur le lieu et la date de centralisation des résultats	Affichage rue Regnault et info sur site	MESR (DGRHA2-3)
Mi-décembre 2022	Centralisation des résultats (rue Regnault)		MESR (DGRHA2-3)
Mi-décembre 2022	Affichage résultats au niveau national		MESR (DGRHA2-3) CNG
Début 2023	Désignation des membres pour les sièges non pourvus		MESR (DGRHA2-3)
Janvier 2023	Publication de/des arrêté(s) de proclamation des résultats (élus, désignés)	Publication sites ministériels et envoi aux établissements	MESR (DGRHA2-3) DGOS
Février 2023	Contacter le cas échéant les membres désignés afin de recueillir leurs coordonnées	in the many series	MESR (DGRHA2-3) CNG